



**Ville de  
Sainte-Catherine-de-  
la-Jacques-Cartier**

**AVIS PUBLIC**

Est, par les présentes, donné que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2021, 2022 et 2023 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu :

**LE LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 À 18 H 30**  
**en conférence téléphonique à partir de la salle du conseil du**  
**Centre socioculturel Anne-Hébert**  
**22, rue Louis-Jolliet, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et les villes*.

FAIT À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 13<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2020.

Le greffier,

Marcel Grenier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marcel Grenier, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie le 13 novembre 2020 et sur le site Internet de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier <http://www.villescjc.com>, le tout tel que prescrit par le règlement 1461-2019 sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entré en vigueur le 17 avril 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille vingt.

Marcel Grenier, greffier